



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 11 mai 2015 à 19 h  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le maire Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement  
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet  
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville  
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Gilles côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics  
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste  
Monsieur Benoît Amyot, Commandant PDQ 27

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement.**

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier      Remerciements à monsieur Ronald Cyr.
- Commentaires sur l'adoption du PPU Henri-Bourassa Ouest (point 40.11).
- Monsieur Pierre Desrochers : Remerciements à monsieur Ronald Cyr.
- Octroi d'un contrat pour des travaux de voirie sur les rues Sauvé, Verville et l'avenue André-Grasset (point 20.05).
- Annonce de la distribution de fleurs aux citoyens qui se tiendra au pavillon du parc Henri-Julien, le samedi 23 mai 2015, de 9 h à 12 h.
- Invitation à la fête familiale de l'arrondissement, Fêtons Ahuntsic-Cartierville, qui se tiendra au parc Ahuntsic, le samedi 6 juin 2015, de 10 h à 15 h.
- Ruelles vertes - Invitation à une marche exploratoire le 14 mai 2015. Le point de rencontre est la ruelle située à l'angle des rues Clark et Saint-Urbain, au nord du boulevard Crémazie, à 19 h 15.
- Monsieur Harout Chitilian : Remerciements à monsieur Ronald Cyr.
- Annonce de la distribution de fleurs aux citoyens qui se tiendra au pavillon du parc de Louisbourg, le samedi 23 mai 2015, de 9 h à 12 h.
- Retour sur la rencontre avec Aéroports de Montréal et les changements à venir dans la circulation aérienne.
- Retour sur la rencontre avec la Commission scolaire de Montréal et les projets de développement.

- Madame Lorraine Pagé : Remerciements à monsieur Ronald Cyr.
- Annonce de la distribution de fleurs aux citoyens qui se tiendra au pavillon du parc Gabriel-Lalemant, le samedi 23 mai 2015, de 9 h à 12 h.
- Retour sur la rencontre avec Aéroports de Montréal et les changements à venir dans la circulation aérienne.
- Retour sur la rencontre avec la Commission scolaire de Montréal et les projets de développement.
- Remerciements aux citoyens pour leur participation à la soirée citoyenne du 22 avril 2015.
- Octroi de contributions financières (point 30.07) à divers organismes dont le Cercle de Fermières d'Ahuntsic qui célèbre son 40<sup>e</sup> anniversaire cette année.
- Monsieur Pierre Gagnier : Remerciements à monsieur Ronald Cyr et annonce de la nomination de monsieur Gilles Côté à titre de directeur d'arrondissement intérimaire (point 50.01).

Monsieur Ronald Cyr s'adresse aux citoyens.

10.02

---

**Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :**

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 12457, avenue Joseph-Édouard-Samson - Lot 1900409 du cadastre du Québec : autoriser un pourcentage de la façade à l'alignement de construction de 36,3 % au lieu de 60 % et un avant-corps de 11,85 mètres de largeur au lieu de 3 mètres et faisant saillie de la façade de 4,45 mètres au lieu de 1,5 mètre (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

- 10870 rue Berri, érigé sur le lot 1995795 du cadastre du Québec : autoriser un taux d'implantation au sol inférieur au maximum prescrit, soit de 22 % au lieu de 30 % (40.02).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

---

**Période de questions du public.**

À 19 h 27, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Alain Villandré      | PPU Henri-Bourassa Ouest.  |
| Maurice Carrier      | PPU Henri-Bourassa Ouest.  |
| Véronique Blais      | Projet d'agrandissement – École Ahuntsic Annexe (dépôt de document).         |
| Diane Thibaudeau     | PPU Henri-Bourassa Ouest.  |
| Jacques Mayer        | Projet d'agrandissement – École Ahuntsic Annexe.                             |
| Nathalie Cloutier    | PPU Henri-Bourassa Ouest.  |
| Raymond Labbé        | Collecte des résidus verts.  |
|                      | Bâtiment vacant à l'angle du chemin de Somerset et du boulevard Gouin Ouest. |
| Jean-Claude Lanthier | Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.     |
|                      | PPU Henri-Bourassa Ouest.  |

Jmiai Taoufik	L'œuvre des Samaritains – Demande de soutien.
Maria Caimano	Réaménagement sur la rue Sackville, près du parc Prieur.
Gilles Larocque	Résultats financiers et surplus budgétaire.
Isabelle Rolland	L'œuvre des Samaritains – Témoignage d'une bénéficiaire.
Janine Renaud	Précisions sur les points 40.08 et 40.10 de l'ordre du jour.
Jean-Marc Valin	PPU Henri-Bourassa Ouest.

À 20 h 34, le départ du conseiller Harout Chitilian est constaté ainsi que son retour à 20 h 37.

Cette période de questions prend fin à 21 h 12.

10.04

---

#### **Correspondance et dépôt de documents.**

- a) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA15 22 00107 intitulée « Motion pour la protection et le renforcement des artères commerciales du Sud-Ouest »;
- b) Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie : Résolution CA15 26 0046 intitulée « Motion - PROGRAMME de formation cycliste à l'école primaire ».

10.05

---

#### **CA15 090090**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mai 2015.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mai 2015, tel que présenté.

Le maire Pierre Gagnier, la conseillère Lorraine Pagé ainsi que les conseillers Pierre D Desrochers et Harout Chitilian votent en faveur de la proposition.

La conseillère Émilie Thuillier vote contre la proposition.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

10.06

---

#### **CA15 090091**

##### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 avril 2015.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 13 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA15 090092**

**Mandater le directeur du Service du développement économique pour faire des démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Climatsol pour le parc D'Auteuil.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE mandater le Service du développement économique pour présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du programme CLIMATSOL afin de financer des travaux de réhabilitation des sols au parc D'Auteuil;

D'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer le contrat liant la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1156074004

---

**CA15 090093**

**Accorder un contrat à EXCAVATION R. LÉCUYER & FILS INC. pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateur, pour des travaux de voirie, en 2015, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14319 et autoriser une dépense de 171 910,62 \$, toutes taxes comprises - 5 soumissionnaires.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à EXCAVATION R. LÉCUYER & FILS INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateur, pour des travaux de voirie en 2015, soit pour une période d'environ 8 mois, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14319;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 171 910,62 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156820001

**CA15 090094**

**Accorder un contrat à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 11-1175 (entente d'approvisionnement 706217) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 138 248,90 \$, toutes taxes comprises - 3 soumissionnaires.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 293, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 11-11751 (entente d'approvisionnement 706217);

D'autoriser à cette fin une dépense de 138 248,90 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156820002

---

**CA15 090095**

**Accorder un contrat à MICHEL GOHIER LTÉE pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 12-11944 (entente d'approvisionnement 789455) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 74 469,27 \$, comprenant les taxes et des frais de 4 000 \$ pour la fourniture d'un carcan fabriqué à l'interne.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à MICHEL GOHIER LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante de 15 pieds, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 74 469,27 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 12-11944 (entente d'approvisionnement 789455);

D'accorder au SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS le contrat pour la fabrication d'un carcan au prix maximal de 4 000 \$;

D'autoriser à cette fin une dépense totale de 78 469,27 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1156820003

---

**CA15 090096**

**Accorder un contrat à GROUPE TNT INC. pour des travaux de voirie sur les rues Filion, James-Morrice, Saint-Hubert et place René-Guénette ainsi que pour le remplacement des services d'eau en plomb sur la place René-Guénette, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-002, soit 2 671 122,80 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 2 743 849,91 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant – 8 soumissionnaires.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à GROUPE TNT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Filion, James-Morrice, Saint-Hubert et place René-Guénette ainsi que pour le remplacement des services d'eau en plomb sur la place René-Guénette, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-002, soit 2 671 122,80 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser à cette fin une dépense de 2 743 849,91 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 99,3 % (2 725 510,98 \$) par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et à 0.7 % (18 338,93 \$) par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1156624002

---

**CA15 090097**

**Accorder un contrat à LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. pour des travaux de voirie sur les rues Sauvé, Verville et l'avenue André-Grasset, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-003, soit 2 192 800,66 \$ et autoriser une dépense totale de 2 250 700,66 \$, comprenant les taxes et les frais incidents - 7 soumissionnaires.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder à LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur les rues Sauvé, Verville et l'avenue André-Grasset, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-003, soit 2 192 800,66 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public S2015-003;

D'autoriser à cette fin une dépense de 2 250 700,66 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,6 % (1 994 386 \$) par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), et à 11,4 % (256 314,66 \$) par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord, pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1156355004

---

**CA15 090098**

**Demander au conseil municipal d'accorder un contrat à LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC. pour un montant de 873 000 \$, pour des travaux de voirie, de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est et d'autoriser à cette fin une dépense totale de 933 998 \$, comprenant les taxes et les frais incidents - Appel d'offres public S2015-008 - 7 soumissionnaires.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE recommander au conseil municipal d'accorder à LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie et de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 873 000 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres publics S2015-008;

D'autoriser à cette fin une dépense de 933 998 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et à 41 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1156355005

**CA15 090099**

**Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) et octroyer des contributions financières totalisant 326 133,80 \$.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016), pour la période se terminant le 31 mars 2016, et octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 326 133,80 \$, réparties de la façon suivante :

Organisme	Projet et période	Montant
AUTOUR DU BÉBÉ, CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC	Mon trip de grossesse (01-07-2015 au 31-03-2016)	10 000 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Un quartier pour tous les âges (01-01-2015 au 31-12-2015)	20 000 \$
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Jumelage interculturel et valorisation identitaire (02-03-2015 au 18-12-2015)	15 000 \$
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS	Ma communauté interculturelle (19-03-2015 au 31-03-2016)	15 000 \$
CARTIER ÉMILIE	Promenade dans mon quartier (16-06-2015 au 28-10-2015)	9 500 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	Concert'action Saint-Sulpice (05-01-2015 au 31-03-2016)	22 000 \$
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	Camp de jour pour tous (15-06-2015 au 28-08-2015)	8 200 \$

CONCERTATION-FEMME	En route vers la maternelle (09-03-2015 au 01-12-2015)	12 000 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	La saine alimentation : un défi alimenTERRE! (01-01-2015 au 31-12-2015)	20 000 \$
CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES	Projet Sault-au-Récollet (01-01-2015 au 31-12-2015)	29 000 \$
ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM (05-01-2015 au 20-12-2015)	21 000 \$
ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE	Marchés Ahuntsic-Cartierville (04-05-2015 au 31-10-2015)	7 766,80 \$
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX- CARTIERVILLE	Aide aux devoirs à la bibliothèque de Cartierville (12-01-2015 au 04-12-2015)	20 000 \$
RAP JEUNESSE	Travail de rue, travail de proximité (01-01-2015 au 31-12-2015)	35 000 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	On se dépanne en cuisine (19-02-2015 au 03-12-2015)	7 000 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	Ensemble à table dans mon HLM (04-02-2015 au 02-12-2015)	7 000 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Maison du monde - centre communautaire de loisirs (05-01-2015 au 31-12-2015)	15 000 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Concert-Action HLM Meunier Tolhurst (05-01-2015 au 31-12-2015)	28 000 \$
TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Le MOÉ et ses ICS (Intervenants communautaires scolaires) à B-C (28-09-2015 au 27-03-2016)	8 000 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Bordeaux-Cartierville en fête (01-01-2015 au 31-12-2015)	16 667 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1151522008

#### CA15 090100

#### Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1153757004



**CA15 090101**

**Adopter l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 d'un montant de 701 200 \$ à la réserve pour développement de l'arrondissement.**

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a terminé l'exercice financier 2014 avec un surplus de gestion de 701 200 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville veut maintenir en place des mesures de stabilisation de sa situation financière;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter l'affectation du surplus de gestion 2014 au montant de 701 200 \$ à la réserve pour développement de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1151082001

---

**CA15 090102**

**Affecter un montant de 831 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'affecter une somme de 831 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1151082003

---

**CA15 090103**

**Approuver la prise de possession d'une tête de souffleuse en provenance du Fonds d'inventaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), confirmer le renflouement du Fonds d'inventaire par l'achat d'une tête de souffleuse ou équipement de même valeur en 2016 et autoriser à cette fin une dépense approximative de 175 000 \$, toutes taxes comprises, à même le PTI 2016.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la prise de possession d'une tête de souffleuse en provenance du Fonds d'inventaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et confirmer le renflouement dudit fonds par l'achat d'une tête de souffleuse ou équipement de même valeur en 2016;

D'autoriser à cette fin une dépense approximative de 175 000 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1150361005

---

**CA15 090104**

**Octroyer une contribution financière non récurrente de 9 113 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour permettre l'embauche de dix étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement durant l'été 2015.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 9 113 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour permettre l'embauche de dix étudiants pour la patrouille environnementale locale dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant l'été 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1155027002

---

**CA15 090105**

**Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 250 \$ au REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS pour permettre l'embauche d'un étudiant pour la patrouille environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant l'été 2015.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 250 \$ au REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS pour permettre l'embauche d'un étudiant pour la patrouille environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement durant l'été 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1155027001

---

**CA15 090106**

**Octroyer des contributions financières totalisant 1 700 \$ à différents organismes pour les soutenir dans la poursuite de leurs activités respectives.**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 700 \$ aux différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités respectives :

200 \$	LE FOYER DE LA DANSE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'AHUNTSIC
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'AHUNTSIC
200 \$	RESS-ART INC.
250 \$	SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET
200 \$	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA TOUR ST-FIRMIN
250 \$	CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1151040004

---

**CA15 090107**

**Radier la somme de 6 884,74 \$ et tout solde dû par Victor Nzibarega en recouvrement du dommage causé à un lampadaire dans l'arrondissement.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la radiation de la somme de 6 884,74 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 15-151899-1 exercice 2010 mod 01;

D'imputer la radiation comme suit :

IMPUTATION RADIATION (SIMON) : Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

RADIATION RECETTES DIVERSES : 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

MONTANT À RADIER : 6 884,74 \$ et tout solde dû au compte 15-151899-1 exercice 2010 mod 01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 CTX1154361001

---

**CA15 090108**

**Accorder une demande de dérogation mineure, pour le bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 12457, avenue Joseph-Édouard-Samson, sur le lot 1900409 du cadastre du Québec, autorisant un pourcentage de la façade à l'alignement de construction de 36,3 % au lieu de 60 % et un avant-corps de 11,85 mètres de largeur au lieu de 3 mètres et faisant saillie de la façade de 4,25 mètres au lieu de 1,5 mètre - Écoterritoire - Demande 3000912593.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble résidentiel unifamilial projeté au 12457, avenue Joseph-Édouard-Samson, sur le lot 1900409 du cadastre du Québec, un pourcentage de la façade à l'alignement de construction de 36,3 % au lieu de 60 % et un avant-corps de 11,85 mètres de largeur au lieu de 3 mètres et faisant saillie de la façade de 4,25 mètres au lieu de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble résidentiel unifamilial projeté au 12457, avenue Joseph-Édouard-Samson, sur le lot 1900409 du cadastre du Québec, un pourcentage de la façade à l'alignement de construction de 36,3 % au lieu de 60 % et un avant-corps de 11,85 mètres de largeur au lieu de 3 mètres et faisant saillie de la façade de 4,25 mètres au lieu de 1,5 mètre, tel que présenté sur le plan du rez-de-chaussée, conçu par Jean-René Corbeil architecte, numéroté A02 et daté du 20 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1156455001

---

**CA15 090109**

**Accorder une demande de dérogation mineure, pour l'immeuble portant le numéro 10870, rue Berri, érigé sur le lot 1995795 du cadastre du Québec, autorisant un taux d'implantation au sol inférieur au maximum prescrit, soit de 22 % au lieu de 30 %.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10870, rue Berri, érigé sur le lot 1995795 du cadastre du Québec, un taux d'implantation au sol inférieur au maximum prescrit, soit de 22 % au lieu de 30 %;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10870, rue Berri, érigé sur le lot 1995795 du cadastre du Québec, un taux d'implantation de 22 % au lieu de 30 %, permettant ainsi la démolition d'un garage isolé en cour arrière, et ce, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par Gervais C. Pellerin, arpenteur-géomètre, daté du 30 mai 1988 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 11 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1154871001

---

**CA15 090110**

**Autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (secteurs Ahuntsic et Cartierville), pour l'année 2015 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2015 dans l'arrondissement, dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville, et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement des marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2015 dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, MARCHÉ AHUNTSIC CARTIERVILLE, de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et de ce circuit de marché mobile 2015 sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1155027003

---

**CA15 090111**

**Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 1725, boulevard Gouin Est.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 1725, boulevard Gouin Est (centre d'hébergement Laurendeau), pour annoncer la campagne de financement de la Fondation du CSSS d'Ahuntsic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1154039005

---

**CA15 090112**

**Accepter la somme de 21 230 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de la rue Clark, au nord du boulevard Crémazie, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 21 230 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle des lots projetés 5592036 et 5592037 du cadastre du Québec compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2146662018, que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de la rue Clark, au nord du boulevard Crémazie, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs et terrains de jeux, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1152720001

---

**CA15 090113**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la subdivision du lot 1433406 du cadastre du Québec, la démolition du bâtiment portant le numéro 12244, rue Filion et la construction de deux nouveaux bâtiments destinés à des fins de résidences unifamiliales - Zone 0646.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 12 (superficie minimale des terrains) du Règlement sur les opérations cadastrales de la ville de Montréal (R.R.V.M., c. O-1), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder l'autorisation de subdiviser le lot 1433406 du cadastre du Québec, de démolir le bâtiment érigé sur ce lot et portant le numéro 12244, rue Filion et de construire deux nouveaux bâtiments destinés à des fins de résidences unifamiliales, tel que montré aux plans de l'annexe A, aux conditions suivantes :

- l'opération cadastrale ainsi que les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction;
- les travaux représentés sur les plans de plomberie devront être réalisés en même temps que la construction des bâtiments.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

- Plans d'architecture numérotés A-001, A-101, A-102, A-103, A-201, A-202 et A-301, préparés par Nicolas Blais, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 26 mars 2015.

- Plan d'aménagement paysager numéroté AP-01, préparé par François Aubertin, architecte paysagiste, et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 26 mars 2015.
- Plans de plomberie numérotés P-1, P-2 et P-3, préparés par R. Bouchard, ingénieur, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 26 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1144871028

---

#### CA15 090114

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant du bâtiment portant les numéros 1615 et 1617, avenue Émile-Journault - Lot 2497292 du cadastre du Québec - Zone 0608.**

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 418.2 (pourcentage minimal d'espaces verts), 571 (emplacement d'une aire de stationnement) et 581 (voie de circulation partagée avec une propriété voisine) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2497292 du cadastre du Québec, situé aux 1615-1617, avenue Émile-Journault, l'autorisation d'aménager une aire de stationnement extérieur en cour avant, aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement et les plantations prévues doivent être conformes au plan numéroté AP-01 de l'annexe A;
- les végétaux prévus devront être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- une servitude notariée permettant le passage des véhicules des utilisateurs de cette aire de stationnement à même le lot 2497848 du cadastre du Québec devra être enregistrée et remise à la direction du développement du territoire avant l'émission du permis de transformation.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

#### ANNEXE A

Plan numéroté AP-01, préparé par META FORME PAYSAGES, daté de mars 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1154871002

---

**CA15 090115**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser les usages d'école d'enseignement spécialisé, de bibliothèque, de librairie et de lieu de culte à l'étage de l'immeuble situé au 10710, avenue Hamelin - Lot 1741452 du cadastre du Québec - Zone 0400.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1741452 du cadastre du Québec, situé au 10710, avenue Hamelin, l'autorisation d'occuper l'étage de cet immeuble à des fins d'école d'enseignement spécialisé, de bibliothèque, de librairie et de lieu de culte aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur doit être conforme au plan numéroté A-01 de l'annexe A;
- la superficie de l'espace destiné à la pratique du culte ne doit pas excéder 180 mètres carrés.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

**ANNEXE A**

Plan numéroté A-01, préparé par Miloud Boukhira, architecte, daté du 24 février 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 mars 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.08 1154039003

---

**CA15 090116**

**Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015, quant aux articles 22, 32, 33 et 34.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 (RCA14 09009), quant aux articles 22, 32, 33 et 34 (RCA14 09009-1).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.09 1141082015



**CA15 090117**

**Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de préciser les définitions des termes « activités communautaires ou socioculturelles », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte ».**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de préciser les définitions des termes « activités communautaires et socioculturelles », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » (01-274-38).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1154039001

---

**CA15 090118**

**Recommander au conseil municipal d'adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest.**

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2015, dont le procès-verbal est joint au dossier;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, avec changements, un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest, et le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville.

Le maire Pierre Gagnier, la conseillère Lorraine Pagé ainsi que les conseillers Pierre D Desrochers et Harout Chitilian votent en faveur de la proposition.

La conseillère Émilie Thuillier vote contre la proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.11 1146623001

---

**CA15 090119**

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.**

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2015, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.12 1151522010

---

**CA15 090120**

**Procéder à la nomination temporaire de Gilles Côté à titre de directeur d'arrondissement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à compter du 11 mai 2015.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE nommer temporairement monsieur Gilles Côté au poste de Directeur d'arrondissement, classe 02-FM12, selon les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville, et ce, à compter du 11 mai 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

50.01 1153223001

---

**CA15 090121**

**Procéder à la nomination temporaire de Jocelyn Jobidon à titre de directeur de la direction du développement du territoire, à compter du 11 mai 2015.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE nommer temporairement monsieur Jocelyn Jobidon au poste de Directeur du développement du territoire, classe 02-FM10, selon les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville, et ce, à compter du 11 mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1153223002

---

**CA15 090122**

**Renouveler le mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).**

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE renouveler les mandats de mesdames Chantal Letendre, urbaniste, et Caroline Parent, architecte, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1151569006

---

**CA15 090123**

**Mettre fin à la nomination de monsieur Ronald Cyr à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE mettre fin à la nomination de monsieur Ronald Cyr à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1154212001

---

**CA15 090124**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 mars 2015.**

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1151569005

---

**Affaires nouvelles.**

Aucun dossier.

70.02

---

**Levée de la séance.**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 11 mai 2015 est levée à 21 h 28.

70.03

---

Pierre Gagnier (S)

---

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement